



## TECHNOLOGIES D-BOX INC.

### AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« **assemblée** ») de Technologies D-BOX Inc. (la « **Société** ») se tiendra au Musée McCord, 690, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) le 14 août 2018 à 10 h aux fins suivantes :

1. recevoir et étudier les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2018 ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs;
3. nommer Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs de la Société et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. examiner et, s'il est jugé opportun, adopter une résolution dont le texte figure à l'Annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe (la « **circulaire** »), ratifiant, confirmant et approuvant toutes les options non attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions de 2015 de la Société, tel que requis par la Bourse de Toronto;
5. examiner, et s'il est jugé opportun, adopter une résolution spéciale, dont le texte figure à l'Annexe B de la circulaire, autorisant une modification aux statuts de la Société de manière à ce que, si le conseil d'administration de la Société le juge souhaitable, les actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation de la Société soient, au plus tard douze mois après la date de l'assemblée, regroupées à raison de une action ordinaire de catégorie A contre une tranche maximale de dix actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation;
6. traiter de toute autre question qui pourrait être dûment soumise aux délibérations de l'assemblée.

Seules les personnes inscrites à titre d'actionnaire aux registres de la Société à la fermeture des bureaux le 29 juin 2018 (la « **date de clôture des registres** ») sont autorisées à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée, à agir à l'assemblée et à y exprimer leurs droits de vote. Aucune personne devenue actionnaire après la date de clôture des registres ne sera habilitée à voter ou à agir à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, veuillez remplir et signer le formulaire de procuration ci-joint et le faire parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. : (i) par la poste ou en mains propres à l'attention du Service des procurations, 100 University Avenue, 8<sup>th</sup> Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, ou (ii) par télécopieur aux numéros 416-263-9524 ou 1-866-249-7775. Un actionnaire peut également voter en utilisant Internet à [www.voteendirect.com](http://www.voteendirect.com) ou par téléphone au numéro 1-866-732-8683. Le formulaire de procuration n'est valide et ne peut servir à l'assemblée que s'il est reçu au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le 9 août 2018 ou déposé auprès du secrétaire de la Société avant le début de l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

FAIT à Longueuil (Québec)  
Le 5 juillet 2018

PAR ORDRE DU CONSEIL

Le président du conseil d'administration,

(signé) *Jean-René Halde*